



**FOURNITURE DE FRUITS ET LEGUMES**  
pour le service de restauration du lycée Yves Thépot à Quimper

**MISE EN CONCURRENCE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE EN APPLICATION  
DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**REGLEMENT DE CONSULTATION et CONDITIONS D'ACHATS**

Dossier publié sur :

AJI : <http://www.aji-france.com>

1. Pouvoir adjudicateur :

Lycée Yves Thépot QUIMPER représenté par Monsieur le Proviseur

Adresse : 28 avenue Yves Thépot

CS 41003

29196 QUIMPER CEDEX

Téléphone : 02 98 90 25 97

Télécopie : 02 98 90 96 43

Site Internet : <http://www.lycee-thepot.org>

Courriel : [gestmat.0290071v@ac-rennes.fr](mailto:gestmat.0290071v@ac-rennes.fr)

2. Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de fruits et légumes pour le service de restauration du lycée Yves Thépot à QUIMPER.

2. Nature, durée, lieu d'exécution

Marché public passé selon la procédure adaptée prévue dans le code des marchés publics. Il est conclu sous la forme de marchés à bons de commande émis au fur et à mesure des besoins de l'établissement.

Durée du marché : **du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 Décembre 2023.**

Le marché est constitué d'un lot :

Lot 1 : la fourniture de fruits et légumes frais et de fruits et légumes 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> gammes (hors pommes de terre).

### 3. Modalités de règlement du marché

Le délai global de paiement est de 30 jours. Le règlement est effectué par virement administratif.

L'unité monétaire est l'euro.

Le comptable assignataire est : Monsieur l'agent comptable du lycée Thépot

### 4. Prix : (cf. article 3 du CCP)

Le candidat indiquera le pourcentage de remise accordé au lycée pour les prix révisables.

Lot 1 : prix révisables : fruits et légumes frais / prix fermes : fruits et légumes 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> gammes (hors pommes de terre)

**IMPORTANT** : le candidat doit proposer dans son offre **un pourcentage de remise** pour les articles ne figurant pas dans les listes définies pour le lot numéro 1. **Le candidat devra préciser les modalités de calcul de ce pourcentage de remise.**

### 5. Présentation des offres

Modalités de remise des offres : les offres seront entièrement rédigées en français.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- La lettre de candidature avec une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat n'entre pas dans un cas d'interdiction de soumissionner à un marché public.

- Le DC1 et le DC2

- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.

- Le(s) acte(s) d'engagement dûment complété(s) et signé(s) et les annexes (1 acte d'engagement par lot). **Ne pas oublier de joindre le tarif de la semaine n°45.**

- **Toutes documentations** permettant d'apprécier au mieux la qualité de l'offre (fiches produits, approvisionnement, réception des commandes, moyens de transport, livraison, ...).

## 6. Dépôt des offres

Les offres seront à transmettre **uniquement de manière dématérialisée sur la plateforme de l'AJI** :

**www.aji-france.com**

**Date et heure limites de réception des offres :**

L'offre doit être déposée au plus tard le **jeudi 10 novembre 2022 à 10 heures**.

**Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci.

## 7. Jugement des offres

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères ci-dessous :

- Qualité des produits appréciée notamment à partir des caractéristiques fournies par le candidat et le cas échéant à partir de test gustatif : 45 %
- Qualité du service : conditions de passation des commandes, conditions de transport conditions de livraison ... : 10 %
- Prix : 45 %

## 8– Echantillons :

Des échantillons seront demandés à chaque candidat. Ces échantillons seront gratuits, et ne seront pas facturés à l'établissement.

## 9. Contact :

Gestionnaire matériel du lycée Yves Thépot : tél : 02.98.90.25.97.

Courriel : [gestmat.0290071v@ac-rennes.fr](mailto:gestmat.0290071v@ac-rennes.fr)